

- Aixe-sur-Vienne
- Beynac
- Boisseuil
- Bosmie-l'Aiguille
- Burgnac
- Bussière-Galant
- Chaillac-sur-Vienne
- Château-Chervix
- Châlus
- Cognac-la-Forêt
- Condat-sur-Vienne
- Coussac-Bonneval
- Feytiat
- Flavignac
- Glandon
- Glanges
- Gorre
- Isle
- Janailhac
- Journac
- La Chapelle Montbrandeix
- La Meyze
- La Porcherie
- La Roche-l'Abeille
- Ladignac le Long
- Lavignac
- Le Vigen
- Les Cars
- Magnac Bourg
- Marval
- Meilhac
- Meuzac
- Nexon
- Oradour-sur-Glane
- Pageas
- Panazol
- Pensoil
- Pierre-Bufferie
- Rilhac-Lastours
- Royères
- Saint-Auvent
- Saint-Brice-sur-Vienne
- Saint-Cyr
- Sainte-Marie-de-Vaux
- Saint-Genest-sur-Roselle
- Saint-Germain-les-Belles
- Saint-Hilaire-Bonneval
- Saint-Jean-Ligoure
- Saint-Just-le-Martel
- Saint-Laurent-sur-Gorre
- Saint-Martin-de-Jussac
- Saint-Martin-le-Vieux
- Saint-Mathieu
- Saint-Maurice-les-Brousses
- Saint-Priest-Ligoure
- Saint-Priest-sous-Aixe
- Saint-Victurien
- Saint-Vitte-sur-Briance
- Saint-Yrieix-la-Perche
- Saint-Yrieix-sous-Aixe
- Séreilhac
- Solignac
- Verneuil-sur-Vienne
- Vicq sur Breuilh



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !



Commission communication



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

investit pour l'amélioration du service public de l'eau potable

Travaux sur le réseau de canalisations de distribution

Renseignements : 05 55 70 33 32
contact@synd-vbg-eaux.com
www.synd-vbg-eaux.com

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable
VIENNE BRIANCE GORRE

www.synd-vbg-eaux.com

Mise en place de la tarification incitative depuis Janvier 2024

La tarification incitative répond à 2 enjeux majeurs :

- Ecologique** : Faire baisser les factures des consommateurs en les incitant à réduire leurs consommations
- Economique** : Préserver la ressource en eau, au vu du changement climatique, par la réduction des consommations

La tarification incitative impose la mise en place d'un tarif progressif par tranches de consommation.

Tranches de consommation	T1	T2	T3
0 l à 70 000 l	70 000 l à 120 000 l	120 000 l à 200 000 l	200 000 l à 300 000 l
58,14€	201,42€	306,40€	1 000 litres
2,05€/1 000l (1m³)	2,07€/1 000l (1m³)	2,12€/1 000l (1m³)	1m³
Ex: 50 000 l	Ex: 60 000 l	Ex: 150 000 l	
58,14€ + (50m³ x 2,05€)	201,42€ + (20m³ x 2,07€)	303,10€ + (30m³ x 2,12€)	
4,85 €/m³ soit 0,16 €/jour*	16,79 €/m³ soit 0,55 €/jour*	25,53 €/m³ soit 0,84 €/jour*	39,71 €/m³ soit 1,31 €/jour*
* Coût moyen pour le volume maximum de la tranche			

Tarifs 2026

Operation financée à 70% par

11 mars 2026 – 15h30 – Siège VBG

Table des matières

1. Bilan 2025.....	1
A - Télérelève.....	1
B - Applications.....	1
C - Inauguration Solignac.....	1
2. Actualisation documents.....	2
A - Panneaux de chantier	2
B - Document présentation syndicat	2
C - Kakémono officiel VBG	3
D - Doc Pass'eau 2026	3
E - Explications tarifs	4
3. Propositions 2026.....	5
A - Panneaux ouvrages et PPI captage.....	5
B - Doc Mem'Eau	5
C - Kits économies d'eau	5
D - Enquête satisfaction clientèle.....	5
E - Bilan mandature – Motivation délégués.....	6

1. Bilan 2025

A - Télérelève

Point sur le déploiement au 20/02/2026

Communes	Nbre compteurs à équiper/Changer	Planning initial	Début déploiement effectif	Nbre compteurs équipés/changés à date	%réalisé
FEYTIAT	3250	01/09/2025	25/09/2025	3133	96,40%
PANAZOL	5007	01/10/2025	30/10/2025	4762	95,11%
ISLE	3170	03/11/2025	06/02/2026	1002	31,61%

A ce jour, les données émises par les appareils posés sont relayées via le réseau de GRDF (Antennes et concentrateurs non déployés).

L'application destinée aux usagers n'est pas encore développée par SE3R

B - Applications

Nombre de publications en légère baisse / 2024, les communes étant systématiquement informées des avis de coupure, elles publient elles-mêmes les informations

C - Inauguration Solignac

30 juin 2025 Inauguration officielle avec Préfet, Président du Conseil Départemental, Sénateurs, Députés, Entreprises, Membres du bureau VBG
+/- 50 participants sur 100 personnes conviées



11 octobre 2025 Inauguration avec élus et délégués VBG
+/- 80 participants sur 200 personnes conviées



2. Actualisation documents

A - Panneaux de chantier

Après l'intégration au 01/01/2026, des communes de l'ex SIAEP de Nexon et Vicq sur Breuilh, il convient d'actualiser les panneaux de chantier non revus depuis 2024.

Modèle à valider par la commission. Ce sont les entreprises qui financent ces panneaux.



Travaux sur le réseau de canalisations de distribution
Renseignements : 05 55 70 33 32
contact@synd-vbg-eaux.com

L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS ! www.synd-vbg-eaux.com

B - Document présentation syndicat

Mise à jour tarifs / Services du syndicat suite départ d'un agent

Ce document sera adressé aux communes après élections municipales avec mise à jour organigramme VBG.

C - Kakémono officiel VBG

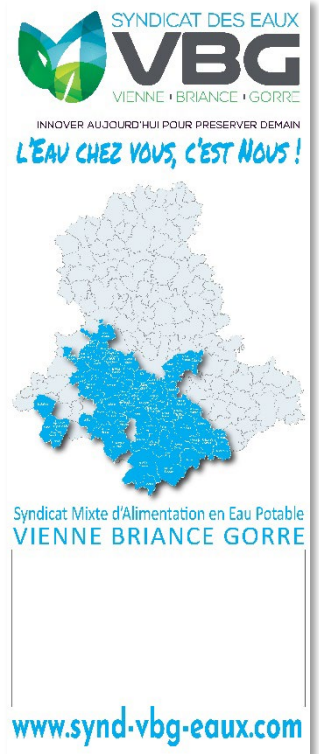
Mise à jour après intégration des 4 nouvelles communes au 01/01/2026.


Il est utilisé pour les réunions de réception de chantier et mis à disposition des communes lors d'expositions sur l'eau.

Coût approximatif : 150 € - 200 €


D - Doc Pass'eau 2026

Intégration des 4 nouvelles communes et mise à jour montant quotient familial






département
Haute-Vienne



SYNDICAT DES EAUX
VBG
VIENNE • BRIANCE • GORRE
INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN



SERVICE DES EAUX
DES 3 RIVIERES
VIENNE • BRIANCE • GORRE

Des difficultés à régler vos factures ? Bon à savoir : le dispositif PASS'EAU

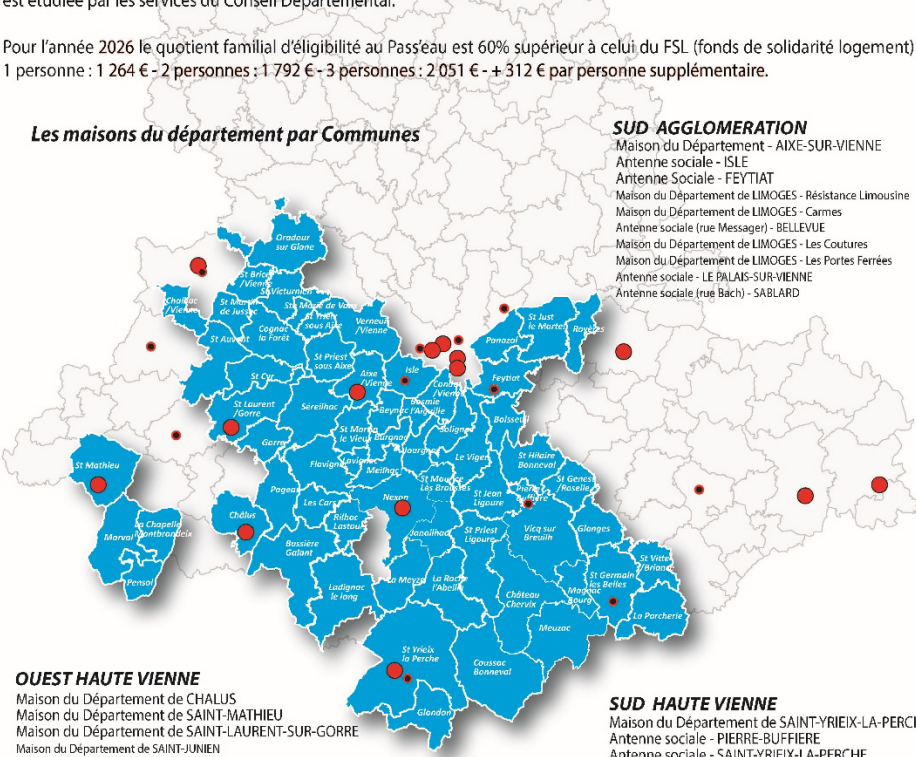
Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre (VBG) et son délégataire, SE3R (Service des Eaux des 3 Rivières), se sont engagés vis-à-vis des plus démunis avec la mise en place d'un dispositif de tarification sociale de l'eau : **Le Pass'eau**. Cette aide financière pour le paiement des factures d'eau peut être attribuée aux familles et à toute personne éprouvant des difficultés également temporaires.

Seules les communes, communautés de communes et la communauté urbaine, adhérentes à VBG, sont concernées. Dans le cadre du partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute Vienne, les maisons du départements (MDD) du secteur géographique interviennent via les assistants du service social polyvalents de secteur.

La prise en charge ne peut excéder 60% de la facture pour une aide maximale de 160€. La décision de l'attribution de cette aide est étudiée par les services du Conseil Départemental.

Pour l'année 2026 le quotient familial d'éligibilité au Pass'eau est 60% supérieur à celui du FSL (fonds de solidarité logement) :
1 personne : 1 264 € - 2 personnes : 1 792 € - 3 personnes : 2 051 € - + 312 € par personne supplémentaire.

Les maisons du département par Communes



SUD AGGLOMERATION

- Maison du Département - AIXE-SUR-VIENNE
- Antenne sociale - ISLE
- Antenne Sociale - FEYTIAT
- Maison du Département de LIMOGES - Résistance Limousine
- Maison du Département de LIMOGES - Carmes
- Antenne sociale (rue Messenger) - BELLEVUE
- Maison du Département de LIMOGES - Les Coutures
- Maison du Département de LIMOGES - Les Portes Ferrées
- Antenne sociale - LE PALAIS-SUR-VIENNE
- Antenne sociale (rue Bach) - SABLARD

QUEST HAUTE VIENNE

- Maison du Département de CHALUS
- Maison du Département de SAINT-MATHIEU
- Maison du Département de SAINT-LAURENT-SUR-GORRE
- Maison du Département de SAINT-JUNIEN
- Antenne sociale - Le Dérot - SAINT-JUNIEN
- Antenne sociale - ROCHECHOUART
- Antenne sociale - ORADOUR-SUR-VAYRES

SUD HAUTE VIENNE

- Maison du Département de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
- Antenne sociale - PIERRE-BUFFIERE
- Antenne sociale - SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
- Antenne sociale - SAINT-GERMAIN-LES-BELLES
- Maison du Département de NEXON
- Maison du Département de SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT
- Maison du Département d'EYMOUTIERS
- Antenne sociale - CHATAUNEUF-LA-FORET

● Maison du Département

● Antenne sociale

E - Explications tarifs



2026

Changements sur vos factures d'eau – Quelques explications

Votre facture en détail	2025					2026					Ecart 2025 - 2026 H.T.		
	Tranches en m ³	Qté	P.U. € H.T.	Montant en € H.T.	TVA 5,5%	Montant en € TTC	Tranches en m ³	Qté	P.U. € H.T.	Montant en € H.T.		TVA 5,5%	Montant en € TTC
Production et distribution de l'eau potable													
Abonnement				55,35		58,39				55,11		58,15	-0.43%
Exploitation et maintenance du service				26,35	1,45	27,80				26,11	1,45	27,55	-0.91%
Redevance de mise à disposition du patrimoine public				29,00	1,60	30,60				29,00	1,60	30,60	0.00%
Consommation				189,47		199,89				188,39		197,81	-0.57%
Exploitation et maintenance du service		120	1,0081	120,97	6,65	127,63		120	0,9991	119,89	6,59	126,48	0.89%
Redevance de mise à disposition du patrimoine public	1 à 70	70	0,5500	38,50	2,12	40,62	1 à 70	70	0,5500	38,50	2,12	40,62	0,00%
	71 à 120	50	0,6000	30,00	1,65	31,65	71 à 120	50	0,6000	30,00	1,65	31,65	0,00%
Organismes publics				47,40		50,01				46,92		49,50	-1.03%
Consommation eau potable		120	0,3300	39,60	2,18	41,78		120	0,3200	38,40	2,111	40,51	-3.03%
Performance des réseaux		120	0,0200	2,40	0,13	2,53		120	0,0260	3,12	0,17	3,29	30.00%
Prélèvement sur la ressource		120	0,0450	5,40	0,30	5,70		120	0,0450	5,40	0,30	5,70	0.00%
TOTAL TTC				292,22		308,29				290,42		306,40	-0.62%

- Exploitation et maintenance du service : Il s'agit de la part du délégataire du syndicat, SE3R, chargé de l'exploitation du réseau et de la facturation
- Redevance de mise à disposition du patrimoine public : Il s'agit de la part du syndicat VBG, organisme public, qui est propriétaire des ouvrages et du réseau et qui décide des investissements



Les prix du délégataire sont révisés chaque année en Novembre. Un coefficient multiplicateur sur le prix de base du contrat est appliqué. Il est calculé à partir de différents indices (Coût de l'électricité, coût horaire du travail, etc). Ce coefficient a connu un pic en 2023 avec la crise énergétique mais il est en baisse cette année par rapport à 2025.

La part redevance de mise à disposition du patrimoine public pour l'abonnement revient au Syndicat VBG. Elle n'augmente pas en 2026.

La réforme des Agences de l'Eau est entrée en vigueur au 1^{er} Janvier 2025. Cette réforme permet de répartir les coûts liés à la gestion durable de l'eau, de renforcer la préservations de la ressource. Elle consolide le principe de pollueur payeur pour l'ensemble des usagers. Les redevances sont imposées par les agences de l'eau aux collectivités qui les répercutent aux usagers.

- La redevance consommation (elle s'applique à l'ensemble des usagers exceptés les volumes utilisés pour l'abreuvement du bétail) est en baisse en 2026
- La redevance performance des réseaux (elle s'applique aux collectivités qui la refacture aux usagers) est, elle, en hausse de 30%
- La redevance pour prélèvement est maintenue à son niveau de 2025



Au global les redevances des agences de l'eau sont en baisse en 2026.

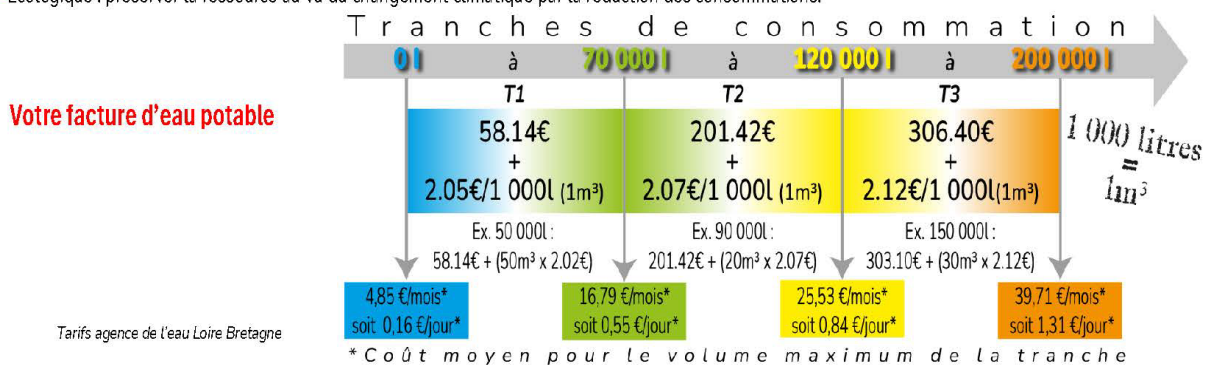


Au global la facture baisse de 0.62%, pour une facture de 120 m³ (facture référentielle INSEE).

Depuis le 1^{er} Janvier 2024, le Syndicat VBG a mis en place la tarification incitative pour la part consommation de la redevance de mise à disposition du patrimoine public.

La tarification incitative répond à 2 enjeux :

- Economique : faire baisser les factures des usagers en les incitant à réduire leurs consommations ;
- Ecologique : préserver la ressource au vu du changement climatique par la réduction des consommations.



Document envoyé par SE3R avec les factures

3. Propositions 2026

A - Panneaux ouvrages et PPI captage

Un point est prévu avec le délégataire pour estimer le nombre de panneaux à commander pour équiper les ouvrages et captages des 4 nouvelles communes.

Pour information ont été commandés début 2025 :

PPI			
50 panneaux 400 x 300 mm			
	Qté.	Prix U.	Montant H.T.
Panneaux	41	22,55€	924,55€
	9	13,65€	122,85€
Films	1	149,00€	149,00€
TOTAL			1 196,40€

OUVRAGES			
30 panneaux 600 x 400 mm			
	Qté.	Prix U.	Montant H.T.
Panneaux	20	36,50€	730,00€
	10	19,80€	198,00€
Films	1	180,00€	180,00€
TOTAL			1 108,00€



Soit 9 panneaux en plus pour les PPI et 10 panneaux supplémentaires pour les ouvrages

Un devis sera demandé ensuite.

B - Doc Mem'Eau

Ce document sera à actualiser après les élections et la désignation des délégués.

Dès l'intégralité des délégués désignée, les documents seront remis en mairie en mains propres

C - Kits économies d'eau

Après distribution aux bailleurs sociaux, il reste en stock **X XXX** kits d'économie d'eau.

Il est demandé à la commission si elle envisage des pistes pour distribuer ces kits restants.

Exemple : Bâtiments publics : maisons de retraite, collèges, lycées, etc


D - Enquête satisfaction clientèle

En prévision de l'étude comparative des modes de gestion à venir, il est proposé de faire réaliser une étude de satisfaction des usagers sur le service de l'eau.


Cette étude pourrait être financée par le syndicat.

PPS collectivités a été sollicité pour fournir au syndicat des ordres de coût d'une telle enquête.

Service d'eau potable à Aix sur Vienne



Mém'EAU pratique	
<i>Je constate ou j'on m'informe</i>	Manque d'eau
	Fuite
	Coloration eau
	Pollution sur une ressource
	Vol d'eau sur poteau incendie
<i>Je renseigne les usagers</i>	Actes de malveillance sur ressources ou ouvrages
	Facturation eau et/ou assainissement
	Consommation/Surconsommation
	Demande de raccordement et/ou devis raccordement
	Difficultés règlement factures
<i>J'ai besoin d'informations</i>	pour rédiger le bulletin municipal
	organiser des rencontres thématiques eau (Ecoles, communes, agriculteurs...)
	sur les arrêtés de restriction des usages de l'eau
<i>Pour toutes autres demandes</i>	



SYNDICAT DES EAUX VIENNE - BRIANCE - GORRE
 RINVERER AUJOURD'HUI POUR PRÉSERVER DEMAIN

TéL. 05.55.70.33.32
 3, allée Georges Cuvier
 CS 90041
 87700 AIX SUR VIENNE

@ : contact@synd-vbg-eaux.com
 www.synd-vbg-eaux.com

(du lundi au jeudi de 8h45 à 16h45 – vendredi de 8h45 à 15h45)

Les délégués titulaires représentant ma commune à VBG :
Xavier ABBADIE & Nicolas ANDRIEUX

05-55-04-09-09
 Urgences techniques et dépannage
 (24h/24h et 7j/7)

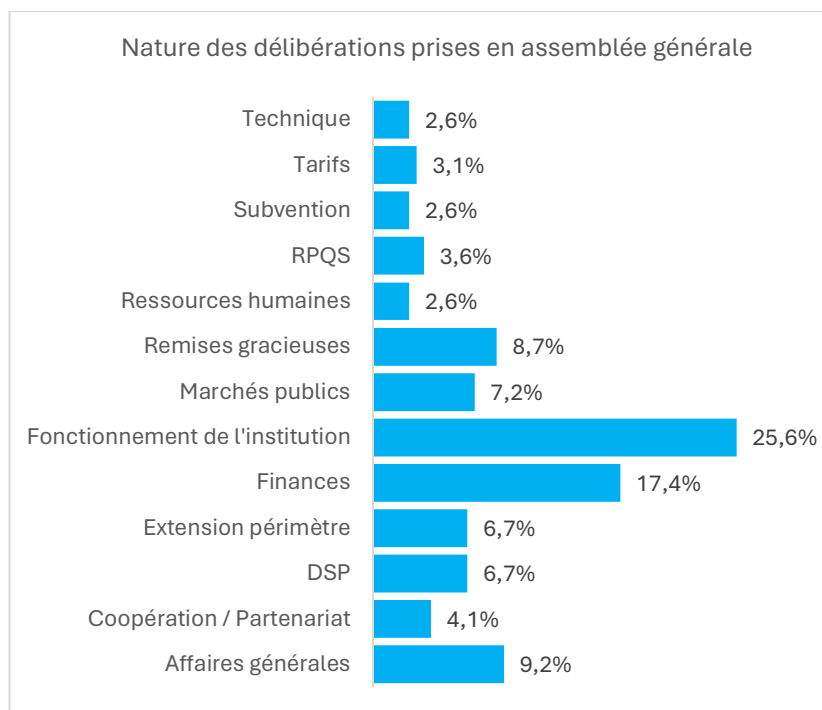
05 44 20 04 03 : Service Clientèle

E - Bilan mandature – Motivation délégués

Afin de motiver la participation des délégués aux assemblées générales, il pourrait être réalisé un document rappelant les enjeux de leur participation, les modalités en cas d'absence, la nature des décisions prises...

Le tableau ci-contre montre la participation des délégués à l'ensemble des assemblées générales de la mandature actuelle.

195 délibérations prises en assemblées générales



Collectivité	% participati
SAINT GERMAIN LES BELLES	96,43%
SAINT LAURENT SUR GORRE	96,43%
SAINT YRIEIX LA PERCHE	94,64%
FLAVIGNAC	92,86%
SAINT AUVENT	91,07%
CHÂTEAU CHERVIX	90,00%
MEUZAC	89,29%
SAINT HILAIRE BONNEVAL	89,29%
LES CARS	85,71%
MEILHAC	85,71%
SAINT MATHIEU	83,33%
LA ROCHE L'ABEILLE	80,36%
MAGNAC BOURG	78,57%
RILHAC LASTOURS	78,57%
LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	75,00%
PIERRE BUFFIERE	75,00%
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE	69,64%
SAINTE MARIE DE VAUX	67,86%
PAGEAS	64,29%
COMMUNAUTE URBAINE LIMOGES METROPOLE	59,33%
SAINT GENEST SUR ROSELLE	55,36%
CHALUS	50,00%
GORRE	46,43%
ROYERES	46,43%
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE	45,71%
COGNAC LA FORET	41,07%
PENSOL	41,07%
GLANGES	37,50%
SAINT VITTE SUR BRIANCE	37,50%
LA PORCHERIE	35,71%
SAINT PRIEST LIGOURE	35,71%
GLANDON	33,93%
LADIGNAC LE LONG	30,36%
MARVAL	28,57%
COUSSAC BONNEVAL	25,00%
BUSSIÈRE GALANT	16,07%
LAVIGNAC	16,07%
SAINT CYR	14,29%
SAINT JEAN LIGOURE	8,93%
LA MEYZE	0,00%

Un diapositive informant les délégués du fonctionnement du syndicat pourrait être ajoutée au diaporama de présentation.

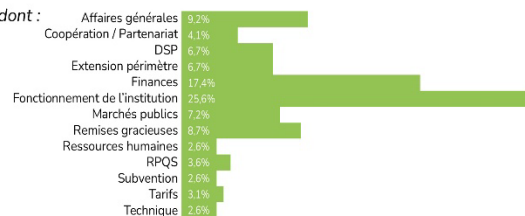
Chaque commune désigne
2 délégués titulaires
 + **2 délégués suppléants**,
 les communautés de communes
 et la Communauté Urbaine
 désignent également
2 délégués titulaires
 + **2 délégués suppléants**, pour
 autant de communes qui sont
 représentées.
 Seuls les délégués titulaires
 sont convoqués aux Assemblées
 Générales du comité syndical.
 Les délégués suppléants sont
 informés de la tenue de l'assem-
 blée et peuvent remplacer un
 délégué titulaire empêché.

Le comité syndical

est composé de **128 membres (délégués)**

Mandature 2020-2026 : **200 délibérations** dont :

Mandature 2020-2026 :
 30 réunions : 5/an



Le bureau syndical

Le Président ●
 7 vice-présidents ●●●●●●●
 10 membres ●●●●●●●●●●

reçoit, par délibération du comité syndical, **délégation** pour **délibérer** sur :

- les affaires financières (demandes de subventions et emprunts)
 - l'administration générale (préparation des assemblées générales, gestion du personnel)
- rend compte de ses décisions lors des assemblées générales

Mandature 2020-2026 :
 130 délibérations

Le président

reçoit, par délibération du comité syndical, **délégation** pour mettre en oeuvre les décisions du comité syndical notamment et prendre certaines décisions relatives aux marchés, publics, contentieux, urbanisme, finances, administration générale et ressources humaines.
 rend compte des attributions exercées en assemblée générale

Les commissions

